

Le 7 septembre 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le mardi 7 septembre 2010, à 20 h, à laquelle séance étaient présents :

M. Sylvain Hudon, maire

M. Pierre Darveau  
M. Steve Leclerc  
M<sup>me</sup> Lise Bellefeuille  
M<sup>me</sup> Lise Garneau  
M. Claude Brochu  
M<sup>me</sup> Louise Lacoursière

Tous membres du conseil et formant quorum.

Étaient aussi présents M. Michael Schmouth, directeur général, M<sup>me</sup> Isabelle Lemieux, trésorière, et M<sup>me</sup> Danielle Caron, greffière.

### **Prière**

En lieu et place de la prière, Monsieur le maire propose de tenir une minute de silence en marque de respect et à la mémoire de M. Claude Béchar, décédé ce jour.

### **Adoption de l'ordre du jour**

**307-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

### **Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 2 août 2010**

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

**308-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2010.

### **Approbation des dépenses - Autorisation de paiement - Liste des engagements**

**309-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites à la liste sélective des déboursés pour la période se terminant le 31 août 2010, à la liste des comptes fournisseurs émise le 26 août 2010, ainsi qu'au journal des salaires du mois d'août 2010, totalisant une somme de 544 926,61 \$, d'autoriser leur paiement et d'accepter la liste des engagements au montant de 1 240 176,67 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour les dépenses ci-haut mentionnées.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Demande de dérogation mineure – 302, 6<sup>e</sup> rue Desjardins**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure soumise par M. Réjean Lizotte, dans une lettre datée du 6 juillet 2010, et les documents produits à l'appui de celle-ci;

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville aux termes de la résolution numéro 9-2010, adoptée le 12 août 2010, assujetti toutefois, ledit avis, d'une condition;

CONSIDÉRANT qu'un avis public du fait que le conseil serait saisi de cette demande de dérogation mineure a été régulièrement donné et publié au moins 15 jours francs avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que M<sup>me</sup> Danielle Caron, greffière, rapporte au conseil que M<sup>e</sup> René Chamard, avocat, lui a transmis, le 30 août dernier, l'objection de M. Bertrand Anctil à l'encontre de cette demande de dérogation mineure, ainsi que les documents à l'appui de cette opposition;

**310-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE REPORTER la décision à l'égard de cette demande de dérogation mineure jusqu'à la réception d'une copie du procès-verbal de bornage établissant la ligne limitative entre les propriétés situées au 302 et au 304, 6<sup>e</sup> rue Desjardins.

### **Développement résidentiel – Place du Boisé – Cession par 9212-3025 Québec inc. en faveur de la Ville de La Pocatière**

**311-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER la cession consentie par 9212-3025 Québec inc., en faveur de la Ville de La Pocatière, des immeubles connus et désignés au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Kamouraska, comme étant les lots 4 095 341, 4 095 343 et 4 095 376, sans bâtisse dessus construite, étant la rue, la moitié d'un rond-point et le passage piétonnier du développement résidentiel de la Place du Boisé;

D'APPROUVER, tel que rédigé, le projet de contrat préparé par M<sup>e</sup> André Simard-Tremblay, notaire, contenant les clauses usuelles à ce type d'acte et prévoyant que la cession est consentie en contrepartie de la somme de UN DOLLAR (1 \$), payable comptant à la signature du contrat, à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 12-2010;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, à signer ledit acte de cession, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au règlement d'emprunt numéro 12-2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Corporation du Centre Bombardier – Subvention de fonctionnement**

**312-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière verse une subvention de fonctionnement de 20 000 \$, toutes taxes applicables en sus, à la Corporation du Centre Bombardier, pour aider celle-ci à rencontrer les dépenses inhérentes à ses opérations;

QUE cette somme soit payée à même les prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010 ou à même le surplus libre de la Ville.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010 ou au surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Corporation du Centre Bombardier – Fourniture de services par la Ville –  
Protocole d'entente**

**313-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE RATIFIER les termes de l'entente relative à la fourniture de services par la Ville de La Pocatière à la Corporation du Centre Bombardier, soit l'affectation de personnel de la Ville aux tâches y précisées et selon les priorités établies à ladite entente, et ce, pour la période du 19 juillet 2010 au 31 décembre 2010;

D'AUTORISER M. Michael Schmouth, directeur général, à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Corporation de développement économique de La Pocatière –  
Protocole d'entente 2010 – Addenda**

CONSIDÉRANT que la Ville a accepté de soumettre sa candidature dans le cadre du Programme de reconnaissance des Village-relais du MTQ;

CONSIDÉRANT que le mandat de préparer le dossier de candidature de la Ville peut être confié à un organisme tel la Corporation de développement économique de La Pocatière (DELP);

CONSIDÉRANT que la Ville et DELP signent annuellement un protocole d'entente établissant les mandats confiés à cet organisme;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le protocole d'entente 2010;

**314-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, l'addenda au protocole d'entente intervenu le 8 avril 2010 entre la Ville de La Pocatière et la Corporation de développement économique de La Pocatière, agissant sous la dénomination Développement économique La Pocatière (DELP), visant, ledit addenda, l'ajout d'un mandat relatif à la réalisation du dossier de candidature de la Ville dans le cadre du Programme de reconnaissance des Villages-relais du ministère des Transports du Québec;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, à signer ledit addenda, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

### **Bâtiment industriel locatif – Entente avec la Corporation de développement économique de La Pocatière – Modification du modèle de bail**

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement économique (CDE), agissant sous la dénomination Développement économique La Pocatière (DELP), a fait construire un bâtiment industriel locatif dans le parc industriel, travaux qui ont été payés à même un emprunt cautionné par la Ville;

CONSIDÉRANT qu'une entente est intervenue entre la Ville et DELP, en avril dernier, afin de convenir de certaines modalités relatives à la gestion du bâtiment industriel locatif, notamment quant à la teneur du bail devant être signé par tout futur locataire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le modèle de bail joint à ladite entente et que DELP soumet un projet d'addenda à cet effet;

**315-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le projet d'addenda devant être joint au modèle de bail annexé à l'entente intervenue entre la Ville de La Pocatière et la Corporation de développement économique de La Pocatière, contenant, ledit addenda, des modifications portant sur l'assurance du bâtiment de même que sur les assurances du locataire.

### **Protocole d'entente concernant les zones dites dangereuses pour les élèves piétons – Demande de modification**

CONSIDÉRANT les règles adoptées par la Commission scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup relativement à la détermination des zones dites dangereuses concernant la sécurité des élèves piétons;

CONSIDÉRANT que, dans un protocole d'entente signé avec la Commission scolaire, la Ville s'est engagée à défrayer une somme pour le transport d'élèves demeurant en zones dites dangereuses pour les élèves-piétons;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la désignation de ces zones;

**316-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE DEMANDER à la Commission scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup que le protocole d'entente concernant les zones dites dangereuses pour les élèves piétons, signé en date du 14 juin 2005 et modifié en septembre 2006, soit de nouveau modifié afin que, dorénavant, soient considérées comme zones dites dangereuses, pour le premier et le second cycle du primaire, les rues ou parties de rues suivantes :

- 2<sup>e</sup> avenue de la Falaise Ouest, du numéro 100 au numéro 104
- 2<sup>e</sup> rue Guimond, du numéro 102 au numéro 303
- 3<sup>e</sup> avenue de Guise, du numéro 200 au numéro 404
- 3<sup>e</sup> rue Fraser, du numéro 200 au numéro 305
- 4<sup>e</sup> avenue Painchaud (côté pair), du numéro 200 au numéro 712
- 4<sup>e</sup> rue Dionne, du numéro 300 au numéro 311
- 6<sup>e</sup> rue Desjardins, du numéro 300 au numéro 307
- 7<sup>e</sup> rue Sirois, du numéro 300 au numéro 313
- 9<sup>e</sup> rue boulevard Desrochers, du numéro 1466 au numéro 1470
- Avenue de la Gare, du numéro 94 au numéro 102
- Rue de la Vigie
- Rue du Cheminot;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Hiver 2010-2011 – Location d'un bouteur avec opérateur –  
Adjudication de contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a procédé à un appel d'offres relativement à la location d'un bouteur avec opérateur;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Services techniques qui a procédé à l'analyse de la seule soumission reçue;

**317-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LOUER un bouteur avec opérateur, pour la saison hivernale 2010-2011, du plus bas soumissionnaire conforme, soit M. Claude Dionne, de La Pocatière, au taux de 96 \$ l'heure, toutes taxes en sus;

QUE la présente résolution fasse foi de contrat entre les parties et, qu'à cette fin, le cahier de spécifications ainsi que tous les documents de l'appel d'offres fassent partie intégrante de la présente résolution, comme si ici reproduits au long;

D'AUTORISER M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Hiver 2010-2011 – Location d'une niveleuse avec opérateur –  
Adjudication de contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a procédé à un appel d'offres relativement à la location d'une niveleuse avec opérateur;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Services techniques qui a procédé à l'analyse de la seule soumission reçue;

**318-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LOUER une niveleuse avec opérateur, pour la saison hivernale 2010-2011, du plus bas soumissionnaire conforme, soit M. Claude Dionne, de La Pocatière, au taux de 106 \$ l'heure, toutes taxes en sus;

QUE la présente résolution fasse foi de contrat entre les parties et, qu'à cette fin, le cahier de spécifications ainsi que tous les documents de l'appel d'offres fassent partie intégrante de la présente résolution, comme si ici reproduits au long;

D'AUTORISER M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Hivers 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 - Location d'une chenillette avec opérateur – Adjudication de contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a procédé à un appel d'offres relativement à la location d'une chenillette avec opérateur;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Services techniques qui a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

**319-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'OCTROYER le contrat de location d'une chenillette avec opérateur, pour les saisons hivernales 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Martin Moreau inc., de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, au taux de 88,04 \$ l'heure, toutes taxes incluses;

QUE la présente résolution fasse foi de contrat entre les parties et, qu'à cette fin, tous les documents de l'appel d'offres fassent partie intégrante de la présente résolution, comme si ici reproduits au long;

D'AUTORISER M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Hiver 2010-2011 – Surveillance de l'état des routes et transmission d'informations au ministère des Transports du Québec - Adjudication de contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a procédé à un appel d'offres relativement à la surveillance de l'état des routes pendant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Services techniques qui a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

**320-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'OCTROYER le contrat de surveillance de l'état des routes de la Ville et de transmission d'informations au ministère des Transports du Québec, pendant la saison hivernale 2010-2011, au plus bas soumissionnaire conforme, soit M. Frédéric Lemieux, de La Pocatière, au montant de 9 500 \$, toutes taxes incluses;

QUE la présente résolution fasse foi de contrat entre les parties et, qu'à cette fin, tous les documents de l'appel d'offres fassent partie intégrante de la présente résolution, comme si ici reproduits au long;

D'AUTORISER M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Office municipal d'habitation de La Pocatière –  
Nomination d'un représentant de la Ville**

CONSIDÉRANT que le mandat de M. André Gaudette à titre de représentant de la Ville de La Pocatière au sein du conseil d'administration de l'OMH de La Pocatière vient à échéance le 15 septembre prochain;

CONSIDÉRANT que M. Gaudette a manifesté son intérêt et sa disponibilité pour effectuer un autre mandat à ce titre;

**321-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE NOMMER M. André Gaudette, résidant de la Pocatière, à titre de représentant de la Ville de La Pocatière au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de La Pocatière, pour un mandat de trois ans débutant le 16 septembre 2010 et se terminant le 15 septembre 2013.

**Demande de la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière –  
Installation de deux bornes-fontaines**

CONSIDÉRANT que la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, a, aux termes de la résolution numéro 103-05-2010, adoptée le 3 mai 2010, renouvelé sa demande pour l'installation de deux bornes-fontaines;

CONSIDÉRANT que la Ville a, aux termes de la résolution numéro 235-2010, adoptée le 7 juin 2010, rappelé à la Paroisse qu'elle attendait une analyse d'impact de cette installation sur le réseau d'aqueduc de la Ville, signée par un ingénieur;

CONSIDÉRANT que la Paroisse a transmis une opinion succincte de son ingénieur, lequel document a été vu par M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Desjardins dans une fiche synthèse datée du 25 août 2010;

**322-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière autorise la municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière à procéder à l'installation de deux bornes-fontaines, l'une à l'intersection de la route Ste-Anne-St-Onésime et du 3<sup>e</sup> Rang, et l'autre à plus ou moins 100 mètres à l'intérieur de l'intersection de la route Ste-Anne-St-Onésime et du chemin des Sables Est, aux conditions suivantes :

- ✓ Préalablement à l'installation des bornes-fontaines, les plans et devis y relatifs devront avoir été approuvés par M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques de la Ville;
- ✓ Les travaux devront être réalisés par des entreprises qualifiées dans le domaine;
- ✓ Le raccord sur la conduite de distribution pour la borne-fontaine prévue à l'intersection de la route Ste-Anne-St-Onésime et du chemin des Sables Est, devra être fait sous pression par une entreprise qualifiée pour réaliser des travaux sur des tuyaux de marque Hyprescon. De plus, lors de cette opération, l'alimentation en eau de la Ville ne devra jamais être interrompue;

- ✓ Le raccord pour la borne-fontaine prévue à l'intersection de la route Ste-Anne-St-Onésime et du 3<sup>e</sup> Rang devra être fait sur la conduite de 10 pouces située du côté Est de la route Ste-Anne-St-Onésime, et sous pression;
- ✓ La Paroisse devra, avant l'exécution des travaux, déclarer qu'elle ne pourra tenir la Ville responsable de toute perte, réclamation et de tout dommage résultant d'un manque d'eau ou d'une baisse de pression. Elle devra également déclarer qu'elle ne pourra utiliser les bornes-fontaines que pour la protection incendie;
- ✓ La Paroisse devra également s'engager à payer tous les coûts quelconques relatifs à l'installation, à l'entretien, à la réparation et au remplacement de ces deux bornes-fontaines.

QUE M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**Entente Loisirs Ville/Paroisse – Comité de travail –  
Nomination des représentants du conseil municipal**

CONSIDÉRANT que la Ville a, par une lettre datée du 4 août 2010, informé les autorités de la municipalité de la Paroisse, de son intention d'apporter des modifications à l'entente Loisirs actuelle, en vigueur depuis 2005;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Ville de nommer les personnes qui siégeront sur le comité de renégociation de ladite entente;

**323-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE NOMMER MM. les conseillers Claude Brochu et Steve Leclerc, ainsi que la directrice des Services récréatifs, culturels et communautaires, M<sup>me</sup> Josée Rivest, à titre de représentants de la Ville de La Pocatière sur le comité de travail chargé d'établir les nouvelles conditions de renouvellement de l'entente en matière de Loisirs;

QUE les frais encourus par MM. Brochu et Leclerc pour représenter la Ville de La Pocatière sur ce comité, le cas échéant, soient remboursés tel que prévu au règlement numéro 9-2009, établissant un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées aux membres du conseil pour le compte de la Ville;

QUE les frais encourus par M<sup>me</sup> Rivest pour représenter la Ville sur ce comité, le cas échéant, lui soient remboursés par la municipalité, le tout en conformité avec la politique de remboursement de frais de déplacement établie par la Ville de La Pocatière pour son personnel.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Réseau des pôles d'innovation de l'Est du Québec –  
Adhésion de la Ville de La Pocatière**

**324-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière adhère au Réseau des pôles d'innovation de l'Est du Québec pour l'année 2010. Les frais d'adhésion, d'un montant maximum de 1 500 \$, seront payés par la Corporation de développement économique de La Pocatière (DELP) à même la subvention de fonctionnement versée par la Ville pour l'année 2010;



QUE M. Michael Schmouth, directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

### **Renouvellement des voitures du métro de Montréal – Processus d'appel d'offres international**

CONSIDÉRANT l'importance présumée du contrat MR-08 de renouvellement des voitures de métro de la Ville de Montréal, qualifié d'historique pour son envergure financière et pour le niveau attendu de retombées dans l'industrie québécoise et canadienne du transport;

CONSIDÉRANT que, par la contribution du gouvernement du Québec à ce projet, les citoyens de toutes les régions du Québec paieront 75% des coûts du renouvellement de la flotte du métro de Montréal, une des plus âgées du monde;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec, la Société des transports de Montréal (STM) et le consortium Bombardier/Alstom ont signé, en décembre 2009, un accord de principe permettant, en toute légalité internationale et à un prix jugé convenable, de débiter immédiatement la réalisation tant attendue par les usagers du renouvellement des rames;

CONSIDÉRANT que la décision de prolonger la situation en retournant en appel d'offres international comporte beaucoup de nouveaux risques et ne devrait pas reposer seulement sur l'avis de consultants embauchés par la STM, sans autres vérification et sans considération de la part du responsable ultime devant l'ensemble des citoyens concernés, soit le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que la grappe industrielle québécoise du secteur des transports profite d'accès privilégiés aux marchés étrangers de haute technologie par l'ancrage territorial d'entreprises de classe mondiale, elles-mêmes leaders internationaux du secteur;

CONSIDÉRANT l'inexpérience totale de la firme étrangère considérée par la STM en regard des conditions manufacturières québécoises et canadiennes, et face à un important contrat, technologiquement complexe et devant respecter rigoureusement la norme de contenu canadien de 60%;

**325-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière, membre du réseau des pôles d'innovation de l'Est du Québec, demande au Gouvernement du Québec, par tous les moyens que lui donnent la Loi sur les Sociétés de transport public, ses propres pouvoirs en matière municipale ou le pouvoir législatif de l'Assemblée Nationale du Québec, de s'assurer que :

- 1) Le processus d'appel d'offres international réclamé par la Société des transports de Montréal (STM) ne conduise pas à un nouveau fiasco administratif ou judiciaire, ce qui pourrait advenir si les avis techniques recueillis s'avéraient en bout de ligne insuffisants, après un an de nouveaux délais et d'honoraires professionnels;
- 2) Aucune modification des exigences techniques ou de contenu canadien précisées au devis ne soit envisagée pour rendre acceptable la candidature d'une entreprise qui, en décembre 2009, n'était pas en mesure de livrer le projet convenu;
- 3) S'applique enfin le principe du « gros bon sens », pour le bien-être des montréalais et le bénéfice de toutes les régions, en mettant fin rapidement à cette saga, tout en faisant confiance au sérieux, à l'intégrité et à la capacité d'innovation des entreprises québécoises et canadiennes de l'industrie du transport, prêtes immédiatement à fournir le bon produit au bon prix.

## **Transport de générateurs de vapeur radioactifs par les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent – Opposition de la Ville de La Pocatière**

CONSIDÉRANT que la compagnie Bruce Power oeuvre à la réfection d'une grande partie des huit réacteurs nucléaires qu'elle détient au Lac Huron, au coût de plusieurs milliards de dollars;

CONSIDÉRANT que ce projet de réfection implique le démontage et le remplacement de milliers de tubes et tuyaux corrodés et radioactifs provenant du circuit primaire des réacteurs touchés et qu'ils seront stockés sur place en tant que déchets radioactifs;

CONSIDÉRANT que ce projet de réfection implique également le démontage et le remplacement de 32 énormes générateurs de vapeur radioactifs, chacun pesant approximativement 100 tonnes, ayant environ les dimensions d'un autobus scolaire et contenant des milliers de tuyaux radioactifs puisqu'ils servaient au transport du liquide de refroidissement circulant dans le coeur d'un réacteur nucléaire;

CONSIDÉRANT que les tuyaux à l'intérieur des générateurs de vapeur désuets sont contaminés par des produits de fission comme le cobalt 60 et le césium 137, par des actinides tels que le plutonium, l'américium et le curium et par des produits d'activation comme le tritium (hydrogène 3) et le carbone 14;

CONSIDÉRANT que, parmi les contaminants radioactifs dans les générateurs de vapeur désuets, on trouve des émetteurs alpha, bêta et gamma, dont certains ont des demi-vies mesurées en décennies, en siècles ou même en millénaires;

CONSIDÉRANT que la compagnie Bruce Power, malgré tous ses efforts, n'est pas parvenue à retirer toute la contamination radioactive de ces générateurs désuets;

CONSIDÉRANT que la compagnie Bruce Power a signé un contrat avec la société suédoise Studsvik, qui recevra 32 de ces générateurs de vapeur radioactifs en provenance du Complexe nucléaire, pour recycler le maximum du métal moins contaminé afin de le transformer en ferraille à usage commercial (jusqu'à 90% du métal du générateur de vapeur), et pour ensuite retourner à la compagnie Bruce Power les composantes les plus contaminées pour stockage en tant que déchet nucléaire;

CONSIDÉRANT que le recyclage en ferraille à usage commercial de matériaux radioactifs provenant de réacteurs nucléaires ne devrait être ni autorisé, ni encouragé;

CONSIDÉRANT que la compagnie Bruce Power a annoncé son intention de faire transiter les générateurs de vapeur désuets par les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent vers la Suède;

CONSIDÉRANT que le transport de déchets radioactifs via le Saint-Laurent et les Grands Lacs est une pratique qui ne devrait pas être autorisée à cause du danger de contamination radioactive à long terme;

CONSIDÉRANT que la perception publique très négative associée au transport de déchets radioactifs influencerait sur la paix d'esprit des gens et ferait baisser la valeur des propriétés foncières le long de la route de transport, surtout dans l'éventualité d'un accident impliquant ces envois;

CONSIDÉRANT que le transport des générateurs de vapeur désuets via les Grands Lacs établirait un dangereux précédent ouvrant la voie à d'autres transports de déchets radioactifs;

CONSIDÉRANT que le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent contient près de 20% des ressources mondiales en eau douce de surface, qu'il est une source d'eau potable pour plus de 40 millions de personnes, et qu'il soutient une industrie de la pêche de 4 milliards de dollars et un écosystème étonnamment diversifié et fragile;

CONSIDÉRANT que la santé du bassin versant des Grands Lacs et du Saint-Laurent est déjà suffisamment compromise par la contamination radioactive persistante venant des émissions routinières et accidentelles de plus de 50 sites nucléaires, un fardeau

radioactif qui ne devrait pas être aggravé par le transport de générateurs de vapeur radioactifs;

CONSIDÉRANT que le plan de la compagnie Bruce Power pour le transport des générateurs de vapeur radioactifs par les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent vers la Suède n'a jamais fait l'objet d'un examen public avec consultation, ni par les citoyens, ni par les autorités;

Par conséquent,

**326-2010** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière manifeste :

- 1) Qu'elle s'oppose en principe à tout transport par les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent de tout déchet nucléaire et de tout matériel contaminé par la radioactivité, provenant notamment du démantèlement, de la réfection ou de l'exploitation courante de réacteurs nucléaires;
- 2) Qu'elle demande avec insistance aux gouvernements du Québec, du Canada et à toutes autres autorités visées, d'exiger que le transport de générateurs de vapeur désuets via les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent n'ait pas lieu;
- 3) Qu'elle demande avec insistance aux gouvernements de confirmer que les générateurs de vapeur nucléaires usés sont des déchets radioactifs, car on les a toujours considérés comme des déchets radioactifs et que cela ne doit pas changer;
- 4) Qu'elle insiste auprès desdits gouvernements et autorités afin qu'ils déclarent que les déchets radioactifs et les équipements contaminés par la radioactivité, provenant du démantèlement, de la réfection ou de l'exploitation courante de réacteurs nucléaires, ne soient pas autorisés à transiter par les Grands Lacs et le fleuve St-Laurent ou le long de leurs rives.

**Démarches de la Commission scolaire des Chic-Chocs et du Centre de formation professionnelle de la Haute Gaspésie – Programmes *Conduite d'engins de chantier et Plomberie-chauffage* – Résolution d'appui**

CONSIDÉRANT le bassin de clientèle potentielle que constituent le Bas-St-Laurent, la Côte-Nord, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT les besoins dans différents secteurs d'activités, notamment celui de l'industrie éolienne et des travaux d'amélioration des infrastructures;

CONSIDÉRANT les besoins identifiés par les organismes locaux et régionaux de concertation et de développement;

CONSIDÉRANT les nombreux appuis de différents organismes en provenance de deux régions (Bas-St-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine) tels que l'ensemble des commissions scolaires, les MRC, les municipalités, les tables interordres, les SADC, les CRÉ, les CLD, etc.;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chic-Chocs s'est donné comme objectif de freiner l'exode des jeunes qui quittent leur région pour suivre de la formation professionnelle;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chic-Chocs s'est donné comme objectif d'attirer des jeunes d'autres régions par des formations attrayantes, offrant de bonnes perspectives d'emploi;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chic-Chocs s'est donné comme objectif de donner un accès à la scolarisation aux jeunes moins favorisés afin qu'ils poursuivent

leurs études, tout spécialement ceux qui ne peuvent pas suivre des formations à l'extérieur faute de moyens financiers, en particulier la clientèle masculine;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chic-Chocs s'est donné comme objectif d'occuper le territoire de façon efficiente et efficace;

**327-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière appuie la Commission scolaire des Chic-Chocs dans ses démarches afin d'obtenir les programmes *Conduite d'engins de chantier* et *Plomberie-chauffage* au Centre de formation professionnelle de la Haute-Gaspésie.

### **Embauche de brigadiers scolaires**

**328-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ENGAGER M<sup>me</sup> Diane Richard, M. Jean-Guy Anctil et M. Jacques Lévesque, tous trois de La Pocatière, pour exercer la fonction de brigadier scolaire, à titre d'employés contractuels, à compter, rétroactivement, du 31 août 2010 jusqu'au 23 juin 2011, au salaire de 4,50 \$ par présence, avec un maximum de 4 présences par jour, 5 jours par semaine;

D'AUTORISER M. Michael Schmouth, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Embauche d'une surveillante apparitrice pour l'hôtel de ville**

**329-2010** IL EST PROPOSÉ par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'EMBAUCHER M<sup>me</sup> Laurence Leclerc, étudiante, à titre de surveillante apparitrice pour l'hôtel de ville, sur appel, lorsque besoin est, et ce à compter du 8 septembre 2010;

QUE M<sup>me</sup> Leclerc soit rémunérée au taux horaire du salaire minimum en vigueur au moment de sa prestation de travail.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Service intermunicipal de sécurité incendie de la Pocatière – Embauche d'un pompier à temps partiel**

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Stéphane Dubé, directeur du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière;

**330-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'EMBAUCHER M. Stéphane D'Amours, de La Pocatière, à titre de pompier à temps partiel pour le Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, selon le contrat de travail en vigueur à la Ville de La Pocatière, sujet à une période de probation de un an à compter du 8 septembre 2010.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Service intermunicipal de sécurité incendie de la Pocatière – Statut de M<sup>me</sup> Vanessa Nadeau-Avoine**

**331-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, à compter de ce jour, la démission de M<sup>me</sup> Vanessa Nadeau-Avoine à titre de pompière à temps partiel du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, notifiée dans une lettre datée du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

**Association québécoise du loisir municipal – Colloque 2010**

**332-2010** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER M<sup>me</sup> Josée Rivest, directrice des Services récréatifs, culturels et communautaires, à participer à la 11<sup>e</sup> Conférence annuelle de l'Association québécoise du loisir municipal, dont le thème est « Le loisir durable... au-delà du jeu », qui aura lieu à Saguenay, du 22 au 24 septembre prochains;

QUE les frais encourus par M<sup>me</sup> Rivest pour participer à ce colloque lui soient remboursés par la municipalité, le tout en conformité avec la politique de remboursement de frais de déplacement établie par la Ville de La Pocatière pour son personnel.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Corporation des officiers municipaux agréés du Québec - Formation**

Ce point est retiré.

**Autres sujets**

Aucun sujet n'est ajouté.

**Période de questions des membres du conseil municipal**

Aucune question n'est adressée par les membres du conseil.

**Période de questions des contribuables**

Les questions des contribuables portent sur les sujets suivants :

- ✓ Relocalisation de Tandem-Jeunesse au 407, 5<sup>e</sup> Rue, à La Pocatière – Lecture d'un document résumant les inquiétudes de citoyens résidant dans ce secteur – Dépôt de ce document ainsi que d'une liste d'appréhensions soulevées en 1995 – Travail de sensibilisation fait par Tandem-Jeunesse – Rencontres des parties par M. le maire
- ✓ Construction sans permis – Sanction – Informer le directeur des Services techniques qui est chargé d'appliquer la réglementation d'urbanisme
- ✓ Réparation de trottoirs – Remarque à l'effet que des travaux doivent être faits aux trottoirs devant l'école St-Charles et que ça a été dit depuis 2 ans – Vérification à savoir si cela peut être fait à l'interne cet automne
- ✓ Taille des haies et des branches d'arbres qui empiètent sur les trottoirs – En cours
- ✓ Localisation du développement résidentiel de la Place du Boisé
- ✓ Subvention de fonctionnement pour la Corporation du Centre Bombardier – Autofinancement d'une telle infrastructure – Service pour la population
- ✓ Transport de déchets radioactifs
- ✓ Notion de pompier à temps partiel
- ✓ Jardinières et bacs à fleurs – Arrangements réussis
- ✓ Fonction de surveillant-appariteur à l'hôtel de ville

### **Levée de la séance**

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

**333-2010** **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 50.